

Liste des académies où déposer son dossier en fonction de son lieu de résidence

Ile De France

ACADEMIES	DEPARTEMENTS
ACADEMIE DE PARIS DAVA de PARIS GIP FCIP 44 rue Alphonse Penaud 75020 PARIS	75
ACADEMIE DE CRETEIL CAVA de CRETEIL 12 rue George Enesco 94025 CRETEIL CEDEX	77 93 94
ACADEMIE DE VERSAILLES DAVA de VERSAILLES 112-114 avenue du Général Leclerc 78220 VIROFLAY	91 92 95 78

Le dispositif de la branche professionnelle (DSB)

La mise en œuvre du dispositif est confiée à des "pôles ressources". L'IRFASE est un des pôles ressources labellisé par la branche professionnelle.

Cinq conditions d'accès au DSB :

1. Avoir reçu l'attestation de recevabilité à la VAE diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé par le CAVA ou le DAVA du rectorat de votre domicile,
2. Etre salarié d'un établissement adhérent à UNIFAF ou UNIFORMATION et/ou affilié à un des syndicats de l'UNIFED,
3. Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins :
 - ☞ 5 ans : pour le candidat titulaire d'un diplôme de niveau V des filières éducatives, de soin, d'aide à la personne ou de l'animation
 - ☞ 3 ans : pour le candidat titulaire d'un diplôme de niveau IV ou supérieur de ces mêmes filières ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau III ou plus dans le champ socio-éducatif ou médico-social.
4. Avoir validé avec un pôle ressource le pronostic d'orientation,
5. Contractualiser un engagement tripartite avec l'employeur, le pôle ressource et l'OPCA.

Déroulement et durée :

Le Dispositif de Soutien de la Branche comprend 3 phases :

- Phase 1 - Le Diagnostic d'orientation (12 heures maximum)

- ❖ Etablissement d'un diagnostic partagé (4 heures)

Cette étape permet d'estimer l'hypothèse de voir attribuer au candidat au moins 3 des 4 fonctions décrites par le référentiel professionnel.

Si cette étape est positive, le candidat peut, s'il le décide, poursuivre l'étape suivante.

- ❖ Elaboration d'un parcours personnalisé (8 heures)

- Phase 2 - Le déroulement du parcours personnalisé (175 heures maximum)

- ❖ Accompagnement méthodologique à l'élaboration du livret 2
- ❖ Préparation à l'entretien avec le jury
- ❖ Jury blanc (35heures maximum)

Le parcours personnalisé peut être complété, en fonction des nécessités de chaque candidat par :

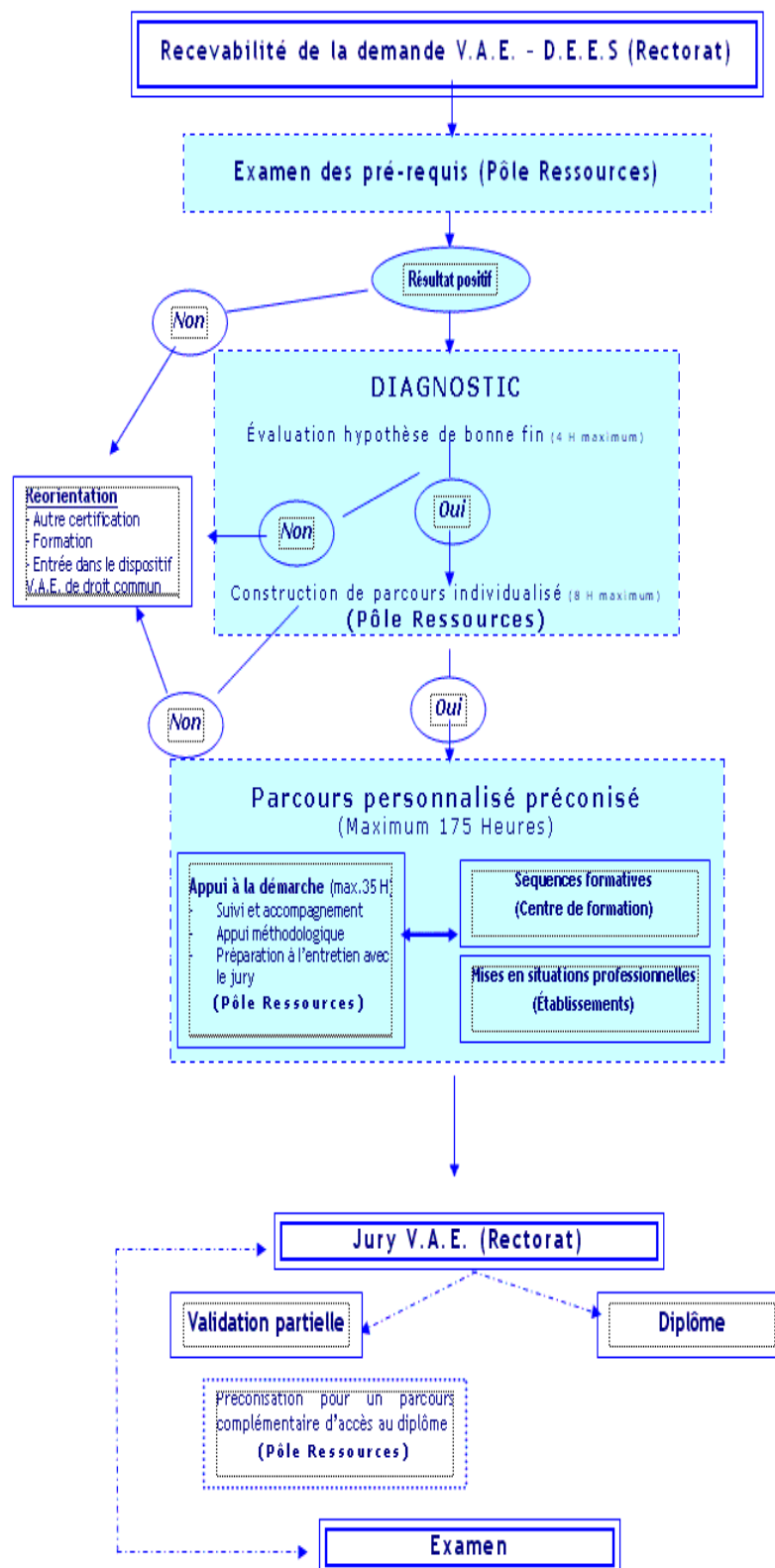
- ❖ Une ou des actions formatives
- ❖ Un ou des stages de mise en situation professionnelle (140h maximum)

- Phase 3 - Entretien post-Jury

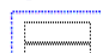
Il s'adresse au candidat ayant obtenu une validation partielle.

C'est un accompagnement à l'élaboration d'un parcours personnalisé complémentaire en fonction des préconisations du jury aux fins d'obtenir le diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé.

Dispositif de Soutien de Branche pour l'acquisition du D.E.E.S. par la V.A.E. :



Légende :



Phase du Dispositif de Soutien de Branche



Phase du Dispositif de Droit Commun